



Travaux de rénovation effectués par des sous-traitants

Par henri42

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai fait réaliser des travaux de rénovation par une entreprise de rénovation de façades.

Une partie de ces travaux a été baclée par une équipe qui a tout expédié. Pendant leur intervention, ils ont même abimé du matériel dans notre maison.

Nous avons fait le point avec le chef d'équipe, pour leur faire part de notre surprise quant à la vitesse d'exécution, qui nous paraissait incompatible avec un travail bien fait. On a exprimé nos questionnements, à savoir : ces ouvriers étaient-ils des sous-traitants commissionnés au chantier, pour bacler leur travail à ce point ? Il nous a toujours soutenu que c'était des employés, que son entreprise ne faisait pas appel à des prestataires.

Nous avons initié une procédure de défense recours auprès de notre assurance au sujet des biens dégradés durant le chantier, l'expert nous a informé aujourd'hui même qu'un troisième assureur devait être impliqué celui du ... sous-traitant. L'entrepreneur nous a donc toujours menti jusqu'alors.

Je souhaiterais connaître nos droits de clients, nous avons cru comprendre en nous documentant sur internet, qu'un artisan avait obligation d'informer ses clients sur l'appel à des sous-traitants, afin qu'ils acceptent officiellement. Est-ce exact ? Quels sont nos recours face à cette situation ?

Le problème c'est que la découverte de l'existence de ce sous-traitant repousse l'organisation de la réunion d'expertise d'un mois, Initialement, cette réunion devait avoir lieu dans une semaine. Or, ce qui a été dégradé est notre poêle à pellet, on ne peut pas s'en servir tant que les réparations n'ont pas été effectuées. Nous avons des enfants en bas âge. Nous n'allons pas pouvoir chauffer et je suis inquiet ...

Merci pour votre aide et vos conseils.

Cordialement,

Henri